

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

V I L L E D E
G E N È V E

Madame Anne Carron
Présidente
Commission des finances

Genève, le 24 juin 2019

Réponses aux questions de la Commission des finances sur les comptes 2018

Madame la Présidente,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités du 30 avril dernier et vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions posées par la Commission des finances.

I. Fournir le détail des travaux d'entretien mentionnés sous la rubrique 314 d'un montant de 16 362 Frs.

Réponse : Le tableau ci-dessous présente le détail des écritures de la rubrique 314:

Détail de la ligne "314 Travaux d'entretien" // Cellule A700 Conseil municipal			
Montant	Désignation	Nature	Descr.nat.comptable
4'553.65	JOYE C. refacturation du Grand Conseil	3144.440	Contrat conciergerie
8'027.15	JOYE C. refacturation du Grand Conseil Q1-18	3144.440	Contrat conciergerie
390.00	DSIC - Répart. mainten. stations de travail	3144.090	C-DSIC Entr. inform.
1'907.00	DSIC - Répartition connexions réseau	3144.090	C-DSIC Entr. inform.
1'484.00	DSIC - Répartition connexions réseau	3149.050	C-DSIC Entr.réseaux fibre
16'361.80			

II. Est-ce que les 50 000 Frs de remboursement effectué par M. Barazzone sont inclus dans les 144 290 Frs de la ligne 426 libellée Remboursements ?

Réponse : Les remboursements effectués par M. Barazzone sont bien inclus dans cette ligne, ce qui explique en partie la différence entre le budget (70 000 Frs) et les comptes (144 290 Frs).

III. Fournir la liste des demandes LIPAD

Réponse: Vous trouverez ci-joint le courriel du Service juridique adressé le 5 février 2019 au Préposé (annexe) qui vous a été remis le 19 courant.

IV. Fournir la liste des litiges RH en cours par départements

Réponse : Voici la répartition du nombre de dossiers des affaires du personnel par département:

	2017	2018
Département des Autorités	2	2
Département des finances et du logement	15	16
Département de la construction et de l'aménagement	5	4
Département de la culture et du sport	13	18
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	27	27
Département de la cohésion sociale & solidarité	6	17

Par ailleurs, nous vous avons adressé, le 19 courant, l'extraction ci-dessous du tableau transmis par le Conseil administratif au Conseil municipal en réponse à la QE-494 relative aux procédures de justice en cours et coûts de fonctionnement.

Service	Type de procédure en cours	Contre	Différend	Engagée	
				quand	par qui
LEX	9 recours auprès de la Chambre administrative (dont 2 décrits plus bas), 2 actions pécuniaires et 1 mesure provisionnelle au TAPI	Ville de Genève	Contentieux des affaires du personnel	2017	Membres du personnel
LEX	17 recours auprès de la Chambre administrative et 1 mesure provisionnelle par devant la chambre administrative	Ville de Genève	Contentieux des affaires du personnel	2018	Membres du personnel

V. Réflexion sur les valeurs de la Ville de Genève

Réponse : La délégation présidée par le Professeur Dermange, spécialiste en éthique, a rédigé un projet de charte qui sera communiquée dès sa validation par le Conseil administratif.

VI. Nombre de places gratuites pour les employé-e-s de la Ville de Genève

Réponse : Conformément au Règlement régissant l'attribution des places de stationnement sur le domaine privé de la Ville de Genève (LC 21 154.1), seul-e-s les membres du personnel qui sont au bénéfice d'une carte de parcage pour personne à mobilité réduite et celles et ceux ayant des horaires de travail incompatibles avec les horaires des transports publics peuvent bénéficier d'une gratuité.

Au 30 avril 2019, 5 personnes étaient au bénéfice d'un macaron gratuit pour des raisons de mobilité réduite et 43 en raison de leurs horaires de travail incompatibles avec les transports en publics. Une autre personne bénéficie de la gratuité car sa place est liée à son logement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout autre complément d'information, je vous de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.


Olivier G. Burri

Annexe ment.

Copie : M. Sami Kanaan